



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perpignan, le 27 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
Point sur la situation et sur les restrictions d'usages**

Le comité ressource en eau (« comité sécheresse ») s'est réuni le 25 mars pour faire le point sur la situation de sécheresse que connaît le département sans discontinuer depuis deux ans ainsi que sur les mesures de restrictions d'usages en vigueur.

Les membres du comité ont souhaité faire la plus grande transparence sur la réalité de la ressource disponible : pour la première fois, un bulletin hydrologique complet est joint à ce communiqué. En synthèse, la situation reste extrêmement tendue sur la majeure partie du département ; si les pluies récentes ont permis de redonner un peu d'eau aux barrages et retenues, les températures anormalement hautes pour la saison ont aussi conduit à une fonte prématurée du manteau neigeux. Les sols restent secs, les débits des rivières peu élevés et les nappes connaissent des niveaux bas historiques.

Dans ce contexte, le préfet des Pyrénées-Orientales souhaite saluer l'ensemble des acteurs (collectivités locales, entreprises, ASA, fédérations et associations...) qui accomplissent un travail de qualité et au quotidien pour optimiser chaque litre d'eau sur notre territoire. Les efforts sont importants, les initiatives nombreuses, et la bonne volonté est là. Si ce travail ne permet pas à lui seul de résoudre l'ensemble des difficultés liées à la faiblesse de la ressource, il permet d'en atténuer les conséquences pour l'ensemble des habitants et des activités du territoire.

Au regard de la situation, le préfet des Pyrénées-Orientales prendra la semaine prochaine un nouvel arrêté préfectoral qui reconduira pour deux mois les restrictions d'usage déjà applicables aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques.

En outre, le préfet en appelle au civisme de chacun pour respecter ces restrictions. C'est une question d'équité mais aussi d'efficacité : l'année dernière, nous avons prouvé qu'en économisant de manière importante l'eau (-30 % sur le territoire de la communauté urbaine de Perpignan à l'été 2023) nous étions capables de passer le cap et de tenir en limitant les impacts sur notre économie.

S'agissant des particuliers, le comité souhaite rappeler :

- Qu'il est interdit de laver son véhicule individuel en dehors des stations de lavage qui recyclent l'eau ;
- Qu'il est permis d'arroser les arbres et arbustes, sous réserve de disposer un paillage végétal retenant l'humidité autour du tronc (80 % d'eau économisée) ;
- Qu'il n'est possible d'arroser son jardin potager que dans les communes en ayant donné l'autorisation, en ce aux horaires définis par le maire en lien le cas échéant avec le canal alimentant le jardin.

En accord avec les membres du comité, le préfet a annoncé le lancement d'une campagne de contrôles administratifs dans les prochaines semaines. Par ailleurs, dans le cadre de la charte municipale d'engagement sur l'eau, l'association des maires du département va proposer aux maires du département de renforcer l'information sur ce sujet.



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perpignan, le 27 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
Point sur la situation et sur les restrictions d'usages**

Bureau de la Représentation de l'État et de la communication interministérielle
pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

07 85 44 44 37 | 04 68 51 65 40
24, Quai Sadi Carnot – BP 951 - 66951
Perpignan Cedex

Le comité ressource en eau (« comité sécheresse ») s'est réuni le 25 mars pour faire le point sur la situation de sécheresse que connaît le département sans discontinuer depuis deux ans ainsi que sur les mesures de restrictions d'usages en vigueur.

Les membres du comité ont souhaité faire la plus grande transparence sur la réalité de la ressource disponible : pour la première fois, un bulletin hydrologique complet est joint à ce communiqué.

En synthèse, la situation reste extrêmement tendue sur la majeure partie du département ; si les pluies récentes ont permis de redonner un peu d'eau aux barrages et retenues, les températures anormalement hautes pour la saison ont aussi conduit à une fonte prématurée du manteau neigeux. Les sols restent secs, les débits des rivières peu élevés et les nappes connaissent des niveaux bas historiques.

Dans ce contexte, le préfet des Pyrénées-Orientales souhaite saluer l'ensemble des acteurs (collectivités locales, entreprises, ASA, fédérations et associations...) qui accomplissent un travail de qualité et au quotidien pour optimiser chaque litre d'eau sur notre territoire.

Les efforts sont importants, les initiatives nombreuses, et la bonne volonté est là.

Si ce travail ne permet pas à lui seul de résoudre l'ensemble des difficultés liées à la faiblesse de la ressource, il permet d'en atténuer les conséquences pour l'ensemble des habitants et des activités du territoire.

Au regard de la situation, le préfet des Pyrénées-Orientales prendra la semaine prochaine un nouvel arrêté préfectoral qui reconduira pour deux mois les restrictions d'usage déjà applicables aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques.

En outre, le préfet en appelle au civisme de chacun pour respecter ces restrictions. C'est une question d'équité mais aussi d'efficacité : l'année dernière, nous avons prouvé qu'en économisant de manière importante l'eau (-30 % sur le territoire de la communauté urbaine de Perpignan à l'été 2023) nous étions capables de passer le cap et de tenir en limitant les impacts sur notre économie.

S'agissant des particuliers, le comité souhaite rappeler :

- Qu'il est interdit de laver son véhicule individuel en dehors des stations de lavage qui recyclent l'eau ;
- Qu'il est permis d'arroser les arbres et arbustes, sous réserve de disposer un paillage végétal retenant l'humidité autour du tronc (80 % d'eau économisée) ;
- Qu'il n'est possible d'arroser son jardin potager que dans les communes en ayant donné l'autorisation, en ce aux horaires définis par le maire en lien le cas échéant avec le canal alimentant le jardin.

En accord avec les membres du comité, le préfet a annoncé le lancement d'une campagne de contrôles administratifs dans les prochaines semaines. Par ailleurs, dans le cadre de la charte municipale d'engagement sur l'eau, l'association des maires du département va proposer aux maires du département de renforcer l'information sur ce sujet.